

États financiers consolidés

Technologies D-BOX inc.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés ci-joints de Technologies D-BOX inc. et toute l'information contenue dans le rapport de gestion sont la responsabilité de la direction.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière [« **IFRS** »]. Les états financiers consolidés renferment certains montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants selon une méthode raisonnable, afin d'assurer que les états financiers consolidés, dans tous leurs aspects significatifs, donnent une image fidèle. L'information financière présentée dans le rapport de gestion est conforme à celle présentée dans les états financiers consolidés.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion et est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Le conseil remplit cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit.

Le comité d'audit est nommé par le conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs indépendants. Le comité rencontre périodiquement la direction, ainsi que l'auditeur indépendant, afin de discuter du contrôle interne à l'égard de l'information financière, des questions d'audit et des questions de présentation de l'information financière, de s'assurer que chaque partie remplit correctement ses fonctions et d'examiner le rapport de gestion, les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur indépendant. Le comité fait part de ses constatations au conseil d'administration pour qu'il en tienne compte lorsque ce dernier approuve les états financiers consolidés et le rapport de gestion aux fins de publication à l'intention des actionnaires.

Les états financiers consolidés ont été audités, au nom des actionnaires, par l'auditeur indépendant, Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. L'auditeur indépendant a librement et pleinement accès au comité d'audit.

(signé)

Sébastien Mailhot

Président et chef de la direction

Montréal, Canada

Le 10 juin 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Technologies D-BOX inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Technologies D-BOX inc. et de ses filiales [la « Société »], qui comprennent les bilans consolidés aux 31 mars 2025 et 2024, et les états consolidés du résultat net et du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société aux 31 mars 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »].

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Révision de la période comparative

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés, qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été révisés. Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont la question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de cette question. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse à la question ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.



Question clé de l'audit	Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit
Comptabilisation des revenus tirés de la vente de systèmes	
Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les ventes de systèmes de la Société se sont élevées à 31,8 millions de dollars. Comme il est présenté à la note 3.11, Comptabilisation des revenus, la Société comptabilise en résultat la vente d'un système lorsque le client obtient le contrôle du système, soit généralement au moment de la livraison. Ainsi, nous avons identifié le risque de comptabilisation incorrecte des revenus en ce qui a trait à la séparation des périodes pour les ventes de systèmes comme étant une question clé de l'audit étant donné l'importance du montant, les différentes modalités de livraison et les emplacements des clients.	Pour ce qui est de la comptabilisation des revenus tirés de la vente de systèmes, nous avons entre autres mis en œuvre les procédures d'audit suivantes : • Nous avons réalisé un test de cheminement pour comprendre le processus connexe et identifier les contrôles clés. • À partir d'un échantillon, nous avons testé les transactions en vérifiant la concordance de l'information avec les contrats de vente, les factures et les documents d'expédition afin d'évaluer si les revenus ont été comptabilisés dans la bonne période en fonction des modalités propres aux clients pour le transfert de contrôle. • Nous avons obtenu les pièces justificatives pour les écritures de journal manuelles importantes ayant une incidence sur les ventes de systèmes.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations mentionnées précédemment et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Francis Guimond.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal, Canada
Le 10 juin 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A118111

Technologies D-BOX inc.

BILANS CONSOLIDÉS

Aux 31 mars

[en milliers de dollars]

		2025	2024
	Notes	\$	\$
ACTIF	9, 14		(révisé - note 2)
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		7 812	2 916
Dépôts à court terme		107	209
Créances	4	6 881	5 736
Stocks	5	5 609	7 188
Charges payées d'avance et dépôts		608	650
Tranche courante des créances au titre de contrats de location-financement	8	61	108
		21 078	16 807
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	6, 13	5 621	5 894
Immobilisations incorporelles	7	1 349	1 564
Créances au titre de contrats de location-financement	8	375	245
		28 423	24 510
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Fournisseurs et charges à payer	10, 11	5 459	5 323
Instruments financiers dérivés	19	484	45
Provisions	12	182	210
Produits différés		980	502
Tranche courante des obligations locatives	13	249	46
Tranche courante de la dette à long terme	14	301	494
		7 655	6 620
Passifs non courants			
Obligations locatives	13	3 581	3 831
Dette à long terme	14	920	1 964
		12 156	12 415
Capitaux propres			
Capital social	15.1	66 470	66 227
Réserve liée aux paiements fondés sur des actions	15.2	498	783
Écart de conversion		(138)	(210)
Déficit		(50 563)	(54 705)
		16 267	12 095
		28 423	24 510

Éventualités [note 21]

Événement postérieur à la date du bilan [note 22]

Voir les notes des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

Brigitte Bourque
Administrateur

Sébastien Mailhot
Administrateur

Technologies D-BOX inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice clos les 31 mars

[en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants liés aux actions et les données par action]

		2025	2024
	Notes	\$	\$
Revenus	16.1		(révisé - note 2)
Vente de systèmes		31 759	30 898
Droits d'utilisation, location et maintenance		11 028	8 699
		42 787	39 597
Coût des produits vendus	5, 6, 7	20 460	20 937
Marge brute		22 327	18 660
Autres charges			
Ventes et marketing	6, 12	6 595	6 741
Administration	6, 7, 12	6 405	6 743
Recherche et développement	6, 7, 12	4 376	3 942
Profit sur cession d'actifs	20	—	(478)
Perte de change		615	57
		17 991	17 005
Résultat avant charges financières (produits financiers) et impôts sur le résultat		4 336	1 655
Charges financières (produits financiers)			
Charges financières	16.2	531	600
Produits d'intérêt		(79)	(10)
		452	590
Résultat avant impôts sur le résultat		3 884	1 065
Impôts sur le résultat	17	26	7
Résultat net		3 858	1 058
<i>Éléments qui seront reclassés en résultat net :</i>			
Profit de change		72	80
Résultat global		3 930	1 138
Résultat de base et dilué par action	3.15	0,017	0,005

Voir les notes des états financiers consolidés.

Technologies D-BOX inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les périodes de douze mois closes les 31 mars

[en milliers de dollars canadiens]

		Capital	Réserve liée aux paiements fondés sur des actions	Écart de conversion	Déficit	Total
	Notes	social				
		\$	\$	\$	\$	\$
(révisé - note 2)						
Solde au 31 mars 2023		66 227	842	(290)	(55 885)	10 894
Résultat net		—	—	—	1 058	1 058
Profit de change		—	—	80	—	80
Résultat global		—	—	80	1 058	1 138
Paiements fondés sur des actions	15.2	—	63	—	—	63
Annulation et expiration d'options d'achat d'actions	15.2	—	(122)	—	122	—
Solde au 31 mars 2024		66 227	783	(210)	(54 705)	12 095
Résultat net		—	—	—	3 858	3 858
Profit de change		—	—	72	—	72
Résultat global		—	—	72	3 858	3 930
Options exercées	15.1	243	(95)	—	—	148
Paiements fondés sur des actions	15.2	—	94	—	—	94
Annulation et expiration d'options d'achat d'actions	15.2	—	(284)	—	284	—
Solde au 31 mars 2025		66 470	498	(138)	(50 563)	16 267

Voir les notes des états financiers consolidés.

Technologies D-BOX inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les périodes de douze mois closes les 31 mars

[en milliers de dollars canadiens]

		2025	2024
	Notes	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			(révisé - note 2)
Résultat net		3 858	1 058
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations corporelles	6	1 216	1 039
Amortissement des immobilisations incorporelles	7	567	720
Amortissement des coûts de financement	16.2	10	31
Profit sur cession d'actifs	20	—	(478)
Paielements fondés sur des actions	11, 15.2	200	63
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés		439	(117)
Profit de change latent		(264)	108
Produits d'intérêts sur les créances au titre de contrats de location-financement	8	(73)	18
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	13	248	47
Charge de désactualisation sur la dette à long terme	14	19	25
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant variation des éléments du fonds de roulement		6 220	2 514
Variation des éléments du fonds de roulement :			
Dépôts à court terme		102	(209)
Créances		(1 097)	2 218
Stocks		1 579	2 778
Charges payées d'avance et dépôts		42	(148)
Fournisseurs et charges à payer		29	(1 880)
Provision pour garantie		(28)	91
Produits différés		478	(2 239)
		1 105	611
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		7 325	3 125
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Paielement de créances au titre de contrats de location-financement	8	130	108
Ajouts d'immobilisations corporelles	6, 13	(943)	(538)
Ajouts d'immobilisations incorporelles	7	(352)	(458)
Cession d'autres actifs		—	500
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(1 165)	(388)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement de la facilité de crédit		—	(1 160)
Options exercées	15.1	148	—
Remboursement de la dette à long terme	14	(1 266)	(1 494)
Paielement d'obligations locatives	13	(295)	(277)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(1 413)	(2 931)
Incidences des fluctuations de taux de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie		149	(6)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		4 896	(200)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		2 916	3 116
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		7 812	2 916
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de ce qui suit :			
Trésorerie		7 812	2 916
Intérêts et impôt sur le résultat présenté dans les activités d'exploitation :			
Intérêts		147	391
Impôts sur le résultat		26	7

Voir les notes des états financiers consolidés.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Technologies D-BOX inc. [« D-BOX » ou la « Société »], constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, est domiciliée au 2172, rue de la Province, Longueuil (Québec), Canada.

D-BOX conçoit, fabrique et commercialise des systèmes de mouvement haptique destinés au divertissement théâtral, à la simulation de course et à la simulation et formation. Cette technologie brevetée utilise des codes de mouvement programmés spécifiquement pour chaque contenu visuel et dirigés vers un système de mouvement intégré dans une plateforme, un siège ou tout autre produit. Les mouvements qui en résultent sont synchronisés au visuel à l'écran, créant ainsi une expérience immersive réaliste.

La Société évalue ses résultats, d'exploitation et répartit les ressources en fonction d'un secteur d'exploitation qui est la conception, la fabrication et la vente de systèmes de mouvement.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 10 juin 2025.

2 RÉVISION DE LA PÉRIODE COMPARATIVE

La Société a révisé la période comparative pour une erreur identifiée concernant la signature d'un bail amendé de 10 ans de ses bureaux. Le bail amendé, qui a été signé le 29 février 2024, n'a pas été inclus dans les états financiers consolidés 2024 publiés précédemment.

Les tableaux suivants résument l'impact de la correction susmentionnée sur les états financiers consolidés de la société au 31 mars 2024 et pour l'exercice clos à cette date :

Technologies D-BOX inc.**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

Bilan consolidé	Indiqué précédemment	Adjustement	Révisé
Actifs courants			
Immobilisations corporelles	2 320	3 574	5 894
Total des actifs	20 936	3 574	24 510
Passifs courants			
Tranche courante des obligations locatives	246	(200)	46
Total des passifs courants	6 820	(200)	6 620
Passifs non courants			
Obligations locatives	22	3 809	3 831
Total des passifs	8 806	3 609	12 415
Capitaux propres			
Déficit	(54 670)	(35)	(54 705)
Total des capitaux propres	12 130	(35)	12 095
Total des passifs et des capitaux propres	20 936	3 574	24 510
États consolidés du résultat net et du résultat global	Indiqué précédemment	Adjustement	Révisé
Autres charges			
Administration	6 728	15	6 743
Total autres charges	16 990	15	17 005
Résultat avant charges financières (produits financiers) et impôts sur le résultat	1 670	(15)	1 655
Charges financières (produits financiers)			
Charges financières	580	20	600
Total charges financières (produits financiers)	570	20	590
Résultat avant impôts sur le résultat	1 100	(35)	1 065
Résultat net	1 093	(35)	1 058
Résultat global	1 173	(35)	1 138

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

États consolidés des flux de trésorerie	Previously reported	Adjustment	As revised
Résultat net	1 093	(35)	1 058
Amortissement des immobilisations corporelles	1 024	15	1 039
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	27	20	47

3 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Mode de présentation et déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés sont établis selon les Normes internationales d'information financière [« IFRS »] telles que publiées par l'International Accounting Standards Board.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique sauf pour ce qui est des instruments financiers dérivés qui sont présentés à la juste valeur. Les principales méthodes comptables sont présentées sommairement ci-après.

Changements dans les normes comptables

Nouvelles normes, interprétations et modifications entrant en vigueur le 1er janvier 2024

IFRS 16 – Obligation locative découlant d'une cession-bail

En septembre 2022, l'International Accounting Standards Board [« IASB »] a publié des modifications à l'IFRS 16 pour les vendeurs-preneurs dans le cadre de transactions de cession-bail. Les modifications ont ajouté l'obligation pour le vendeur-preneur de déterminer les paiements de loyers ou les paiements de loyers révisés de manière à ne pas comptabiliser le profit ou la perte réalisé sur le droit d'utilisation qu'il conserve.

IAS 1 – Classement des passifs en tant que courants ou non courants

En décembre 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1 afin de clarifier certains aspects de la manière dont les entités classent les passifs en tant que courants ou non courants.

IAS 7 – Accords de financement avec les fournisseurs

En mai 2023, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 7 et à l'IFRS 7 pour ajouter des exigences en matière d'informations à fournir qui permettent aux utilisateurs d'évaluer comment les accords de financement des fournisseurs affectent les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une entité.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

Ces modifications des normes comptables n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

Nouvelles normes, interprétations et modifications applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

IAS 21 - Absence de convertibilité

En août 2023, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 21 exigeant que les entités appliquent une approche cohérente pour apprécier si une monnaie est convertible en une autre monnaie et déterminer le cours de change à utiliser et les informations à fournir lorsqu'elle ne l'est pas.

IFRS 18 - États financiers : présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 18, États financiers : présentation et informations à fournir, qui remplacera l'IAS 1. La nouvelle norme introduit des sous-totaux nouvellement définis dans le compte de résultat, des exigences en matière de regroupement et de ventilation de l'information, et des exigences en matière d'informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction dans les états financiers.

La Société évalue actuellement l'impact des normes comptables susmentionnées sur les états financiers consolidés.

3.2 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de ses filiales en propriété exclusive, D-BOX USA Inc. et D-BOX Entertainment Technology (Shanghai) Co. Ltd. Ces dernières utilisent les mêmes méthodes comptables et ont la même date de fin d'exercice que la Société. Tous les comptes et toutes les opérations intersociétés ont été éliminés lors du processus de consolidation.

3.3 Jugements et estimations importants

L'établissement des états financiers consolidés exige de la direction de la Société qu'elle pose des jugements, fasse des estimations et formule des hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants des produits, des charges, des actifs et des passifs et sur les informations à fournir connexes, ainsi que sur les informations à fournir sur les passifs éventuels. L'incertitude à l'égard de ces hypothèses et estimations pourrait donner lieu à des résultats qui nécessitent un ajustement important de la valeur comptable des actifs ou des passifs touchés au cours de périodes futures.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

3.3.1 Jugements

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société, la direction a exercé les jugements suivants qui ont les effets les plus importants sur la valeur comptable des actifs et des passifs présentés dans les états financiers consolidés.

3.3.1.1 Contrats de location

La Société a conclu, en tant que bailleur, des contrats de location de ses systèmes de mouvement. La Société a déterminé, sur la base de son évaluation des modalités des contrats, telles que la durée des contrats de location et les paiements de loyers minimums, qu'elle pourrait conserver ou non la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des systèmes visés par des contrats de location. La Société a donc comptabilisé ces contrats comme des contrats de location simple ou des contrats de location-financement, selon ce qu'elle jugeait approprié.

3.3.1.2 Immobilisations incorporelles

Les frais de développement liés à la technologie de mouvement D-BOX sont inscrits à l'actif conformément à la méthode comptable décrite à la note 3.12. Dans le cadre de la détermination des montants à inscrire à l'actif, la direction pose des hypothèses relatives aux flux de trésorerie attendus des actifs, aux taux d'actualisation à utiliser, à la durée attendue des avantages et aux revenus prévus.

3.3.2 Estimations

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont établies à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables des actifs et des passifs.

Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers consolidés de la Société peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations retenues concernent la dépréciation des actifs non financiers, la détermination du taux d'emprunt marginal utilisé pour évaluer les passifs de location, la comptabilisation des avantages fiscaux différés, ainsi que la provision pour pertes de crédit attendues.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

3.3.2.1 Dépréciation des actifs non financiers

Il y a dépréciation des actifs non financiers lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, laquelle est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente est fondé sur les données disponibles tirées d'accords de vente d'actifs similaires signés à l'occasion d'une transaction dans des conditions de concurrence normale et sur les prix de marché observables moins les coûts marginaux imputables à la cession de l'actif. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur un modèle de la valeur actualisée des flux de trésorerie. La valeur recouvrable est très sensible au taux d'actualisation utilisé dans le modèle de la valeur actualisée des flux de trésorerie, aux flux de trésorerie futurs attendus et au taux de croissance perpétuel utilisé aux fins de l'extrapolation.

3.3.2.2 Provision pour pertes de crédit attendues sur les comptes clients

La Société a recours à une matrice pour calculer les pertes de crédit attendues à l'égard des comptes clients. Les taux de dotation sont établis en fonction du nombre de jours en souffrance pour des regroupements de clients de segments variés dont les profils de pertes sont semblables (p. ex. selon la région, le type de client, la cote financière du client et la couverture par une assurance-crédit). La matrice de calcul est initialement fondée sur l'historique des taux de défaillance observés par la Société. La Société adaptera la matrice de calcul afin d'ajuster ses pertes de crédit historiques en tenant compte d'informations prospectives. À chaque date de clôture, l'historique des taux de défaillance observés est mis à jour et les changements dans les estimations prospectives sont analysés. L'évaluation de la corrélation entre les taux de défaillance historiques observés, la conjoncture économique prévue et les pertes de crédit attendues représente une estimation importante. Le montant des pertes de crédit attendues est sensible aux changements de circonstances et à la conjoncture économique prévue. Les pertes de crédit historiques de la Société et la conjoncture économique prévue pourraient ne pas être représentatives des taux de défaillance réels des clients à l'avenir. Les renseignements à l'égard des pertes de crédit attendues sur les comptes clients sont présentés à la note 4.

3.3.2.3 Détermination du taux d'emprunt marginal utilisé pour évaluer les passifs de location

La Société ne peut pas déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location, elle utilise donc son taux d'emprunt marginal (IBR) pour évaluer les passifs de location. L'IBR est le taux d'intérêt que la société devrait payer pour emprunter sur une durée et avec une garantie similaires les fonds nécessaires pour obtenir un actif d'une valeur similaire à celle de l'actif du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire. L'IBR reflète donc ce que la société « devrait payer », ce qui nécessite une estimation lorsqu'aucun taux observable n'est disponible ou lorsqu'ils doivent être ajustés pour refléter les termes et conditions du contrat de location. La Société estime l'IBR en utilisant des données observables (telles que les

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

taux d'intérêt du marché) lorsqu'elles sont disponibles et doit procéder à certaines estimations spécifiques à l'entité (telles que la notation de crédit autonome de la filiale).

3.3.2.4 Comptabilisation des avantages fiscaux différés

Les actifs d'impôts différés, y compris ceux résultant de pertes fiscales inutilisées, exigent de la direction qu'elle évalue la probabilité que la société génère des bénéfices imposables au cours des périodes futures. Les estimations des bénéfices imposables futurs sont basées sur les flux de trésorerie prévisionnels provenant des opérations et sur l'application des lois fiscales en vigueur dans chaque juridiction. Dans la mesure où les flux de trésorerie et le revenu imposable diffèrent de manière significative des estimations, la capacité de la société à réaliser les actifs d'impôts différés nets enregistrés dans l'état de la situation financière à ce jour, s'il y en a, pourrait être affectée.

3.4 *Conversion de devises*

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens, ce qui correspond à sa monnaie fonctionnelle.

3.4.1 *Opérations en devises*

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de l'opération. À chaque date de clôture :

- les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture. Les profits ou pertes de change en résultant sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice;
- les actifs et passifs non monétaires libellés en devises sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de l'opération.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

3.4.2 Conversion des états financiers des filiales

La monnaie fonctionnelle de la filiale D-BOX USA Inc. est le dollar américain et celle de la filiale D-BOX Entertainment Technology (Shanghai) Co. Ltd. est le RMB. Le bilan est converti en dollars canadiens au taux de clôture en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les résultats et les flux de trésorerie sont convertis aux taux de change moyens. L'écart de conversion est comptabilisé à titre de profit (perte) de change dans les autres éléments du résultat global.

À la cession d'une entité étrangère, l'écart de conversion antérieurement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net.

3.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est composée de l'encaisse auprès d'institutions financières. Les équivalents de trésorerie comprennent les placements qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et ayant une échéance de trois mois ou moins à compter de la date d'achat. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités déposées dans les banques sur des comptes d'épargne à taux d'intérêt élevé qui rapportent des intérêts à des taux variables basés sur les soldes quotidiens des dépôts.

3.6 Stocks

Les produits finis et les pièces et composantes sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. La valeur de réalisation nette représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le montant de la charge de dépréciation des stocks peut être repris lorsque les circonstances ayant entraîné cette dépréciation dans le passé n'existent plus. Le coût des produits finis inclut le coût des pièces et composantes, le coût de la main-d'œuvre et une tranche des coûts généraux de fabrication selon la capacité opérationnelle normale de la Société.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

3.7 Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les autres actifs sont comptabilisés au coût. Ces actifs sont amortis sur leur durée de vie utile estimée selon le mode et les taux suivants :

Nature de l'actif amorti	Mode	Durée
Immobilisations corporelles		
Biens destinés à la location	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	De 4 à 5 ans
Bâtiments et améliorations locatives	Linéaire	Durée du contrat de location
Autres équipements	Linéaire	De 3 à 7 ans
Immobilisations incorporelles		
Brevets	Linéaire	Ne dépassant pas 10 ans
Technologie de mouvement D-BOX*	Linéaire	De 3 à 7 ans
Logiciels	Linéaire	4 ans

* Immobilisations incorporelles générées en interne.

Pour les immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, la Société évalue à chaque date de clôture s'il existe un indice que la valeur comptable pourrait être dépréciée. S'il existe un tel indice, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité, et est établie pour un actif en particulier, à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendante de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, la valeur recouvrable de l'actif est établie en fonction de la valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie ou de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, l'actif est jugé avoir subi une perte de valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, un modèle d'évaluation approprié est utilisé. Ces calculs sont corroborés par des multiples d'évaluation ou d'autres indicateurs disponibles de la juste valeur.

Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise si la valeur recouvrable estimée a changé depuis la comptabilisation de la dernière perte de valeur. Cette valeur accrue ne peut dépasser la valeur

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

comptable qui aurait été établie, déduction faite de l'amortissement cumulé, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif dans les exercices antérieurs. Cette reprise est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net.

3.8 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'il est possible d'en estimer le montant de manière fiable. La charge relative à une provision est présentée dans les états consolidés du résultat net, déduction faite de tout remboursement.

Provision pour garantie

La Société offre des garanties pour le remplacement et la réparation des défauts qui existaient au moment de la vente. Les provisions liées à ces garanties de type assurance sont comptabilisées lorsque le produit est vendu. La comptabilisation initiale est basée sur l'expérience historique.

Provisions pour restructuration

Les provisions pour restructuration ne sont comptabilisées que lorsque la Société a une obligation implicite, c'est-à-dire lorsque (i) il existe un plan formel détaillé qui identifie l'activité ou la partie de l'activité concernée, la localisation et le nombre de salariés visés, l'estimation détaillée des coûts associés et l'échéancier ; et (ii) les salariés visés ont été informés des principales caractéristiques du plan.

3.9 Régime de rémunération fondée sur des actions

Les charges de rémunération dans le cas des options attribuées à des employés et à des administrateurs en vertu du régime de rémunération fondée sur des actions de la Société sont constatées sur la période d'acquisition des droits. Ces charges au titre des paiements fondés sur des actions sont déterminées à l'aide de la méthode de la juste valeur selon le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes. Toute contrepartie versée à l'exercice des options sur actions ainsi que la tranche correspondante créditée antérieurement à la réserve rattachée aux paiements fondés sur des actions sont portées au crédit du poste Capital social.

Pour les régimes d'unités d'actions, la juste valeur du montant à payer aux salariés et aux administrateurs est comptabilisée comme une charge, avec une augmentation correspondante du passif, au cours de la période

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

pendant laquelle les employés et les administrateurs ont inconditionnellement droit au paiement. Le passif est réévalué à chaque date de clôture. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en résultat en tant que coûts liés au personnel ou en rémunération des administrateurs.

3.10 Contrats de location

L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative sont comptabilisés à la date de début du contrat de location. Certaines exemptions s'appliquent aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût. Le coût est basé sur le montant initial de l'obligation locative, majoré des coûts directs initiaux engagés et de l'estimation des coûts, le cas échéant, du démantèlement et de la suppression de l'actif sous-jacent ou de la restauration de l'actif sous-jacent ou du site sur lequel il est situé, ajusté pour tenir compte des paiements de loyers effectués au plus tard à la date du début, moins les incitatifs à la location reçus, le cas échéant.

Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation est réduit périodiquement des charges d'amortissement et des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité ou la durée du contrat de location, selon la période la plus courte, étant donné que ce mode reflète le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs. La durée du contrat de location comprend les options de renouvellement seulement s'il est raisonnablement certain qu'elles seront exercées.

Obligations locatives

À la date du début du contrat de location, la Société comptabilise les obligations locatives, évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers à effectuer sur la durée du contrat de location. Les paiements de loyers comprennent principalement les paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir et du prix d'exercice de l'option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements. Pour calculer la valeur actualisée des paiements de loyers, la Société utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Après la date du début, le montant des obligations locatives est augmenté pour tenir compte des intérêts au titre de la désactualisation et réduit pour refléter les paiements de loyers versés. En

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

autre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée s'il y a une modification, un changement dans la durée du contrat de location, un changement aux paiements de loyers fixes en substance ou un changement dans l'évaluation visant à déterminer si le bien sous-jacent sera acheté.

La Société détermine la durée du contrat de location comme étant la période non résiliable du contrat de location, à laquelle s'ajoutent les périodes visées par toute option de prolongation du contrat de location s'il est raisonnablement certain que l'option sera exercée ou les périodes visées par toute option de résiliation du contrat de location s'il est raisonnablement certain que l'option ne sera pas exercée. Après la date du début, la Société réapprécie la durée du contrat de location s'il se produit un événement ou changement de circonstance important qui dépend de sa volonté et qui a une incidence sur sa capacité d'exercer ou non l'option de renouvellement.

La Société en tant que bailleur

La Société classe chaque contrat de location visant des systèmes de mouvement pour salles de cinéma en tant que contrat de location simple ou contrat de location-financement. Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sous-jacent. Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sous-jacent.

Dans le cas des contrats de location-financement pour salles de cinéma, la Société comptabilise, au début de la période de location, une créance au titre de contrats de location-financement aux bilans consolidés d'un montant équivalant à la juste valeur de l'actif loué ou, si elle est inférieure, à la valeur actualisée des paiements de loyers minimums. Les revenus tirés des contrats de location-financement, compris au poste Droits d'utilisation, location et maintenance, sont comptabilisés chaque exercice de manière à refléter un taux de rendement constant de l'actif au titre du contrat de location-financement.

Les contrats de location simple dans le cadre desquels la Société agit en tant que bailleur portent sur la location de systèmes de mouvement pour salles de cinéma. La durée de ces contrats est habituellement de cinq à sept ans. La Société comptabilise en tant que revenus, au poste Droits d'utilisation, location et maintenance, les paiements de loyers au titre des contrats de location simple lorsqu'ils deviennent exigibles en vertu des modalités du contrat, soit au moment de la vente des billets permettant l'utilisation des systèmes de mouvement. Si le rendement d'un siège est inférieur aux attentes, la Société a le droit contractuel de reprendre cet actif qui pourrait alors être vendu ou loué à un autre client.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

3.11 Comptabilisation des revenus

Les revenus de la Société sont tirés de la vente ou de la location de systèmes de mouvement destinés aux clients du marché du divertissement et du marché de la simulation et formation.

Les revenus sont évalués selon la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des remises estimées, et après élimination des ventes intersociétés. Les remises sont estimées à l'aide de la méthode du montant le plus probable et des modalités contractuelles conclues avec les clients.

Les revenus tirés de la vente de systèmes de mouvement sont comptabilisés de manière à illustrer le transfert des biens ou services promis au client et le montant de la contrepartie que la Société s'attend à recevoir en échange du transfert de ces biens ou services. Pour ce faire, la Société suit les cinq étapes suivantes :

1. Identifier le contrat conclu avec le client;
2. Identifier les obligations de prestation prévues au contrat;
3. Déterminer le prix de transaction;
4. Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation prévues au contrat;
5. Comptabiliser les revenus lorsque (ou à mesure que) les obligations de prestation sont remplies.

Les produits tirés de la vente des systèmes de mouvement sont comptabilisés en résultat lorsque le client obtient le contrôle du système, soit en général au moment de la livraison. Le coût des systèmes vendus est comptabilisé immédiatement en résultat à titre de coût des produits vendus.

Les revenus découlant des contrats de location simple des systèmes de mouvement sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils deviennent exigibles en vertu de l'entente, soit au moment de la vente par l'exploitant de la salle de cinéma des billets permettant l'utilisation des systèmes de mouvement. Le coût des systèmes est alors présenté dans les immobilisations corporelles à titre de biens destinés à la location.

Les revenus découlant des droits d'utilisation et de la maintenance de la technologie de mouvement sont comptabilisés en résultat sur la période de service, soit lors de l'utilisation commerciale des systèmes de mouvement. Les coûts directement attribuables à la production de la technologie du mouvement et à la maintenance sont comptabilisés dans le coût des marchandises vendues au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Les coûts directement attribuables à la production de la technologie du mouvement comprennent les coûts de codage des films diffusés en salle.

Outre les principes généraux décrits ci-dessus, la Société applique des critères de comptabilisation des revenus particuliers concernant les ventes à livrer. Lorsque le client demande d'effectuer la transaction sous

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

forme de vente à livrer, les revenus sont comptabilisés sur facturation au client des biens qui ont été produits, emballés et préparés pour l'expédition. Ces biens sont livrés dans un délai établi et sont isolés des autres stocks, leur contrôle est transféré au client, et les modalités et l'historique concernant le recouvrement des factures connexes correspondent à ceux de toutes les autres ventes.

3.12 Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les frais de développement liés à la technologie de mouvement D-BOX sont inscrits à l'actif lorsque la Société peut démontrer :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- son intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre;
- la façon dont l'actif générera des avantages économiques futurs probables;
- la disponibilité de ressources pour achever l'actif;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses au cours de son développement.

Après la comptabilisation initiale des frais de développement inscrits à l'actif, l'actif est comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement commence dès que le développement est terminé et que l'actif est prêt à être mis en service. Durant la période de développement, l'actif est soumis à un test de dépréciation annuellement.

3.13 Aide gouvernementale et crédits d'impôt à l'investissement

L'aide gouvernementale et les crédits d'impôt à l'investissement remboursables sont comptabilisés lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société a respecté et continuera de respecter toutes les conditions nécessaires pour obtenir cette aide ou ces crédits. La Société engage des frais de recherche et de développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement.

L'aide gouvernementale et les crédits d'impôt à l'investissement remboursables comptabilisés sont fondés sur les estimations de la direction des montants qui devraient être recouvrés et sont soumis à une vérification par les autorités fiscales.

L'aide gouvernementale et les crédits d'impôt à l'investissement remboursables sont comptabilisés comme une réduction du coût des actifs ou des charges auxquels ils se rapportent au cours de l'exercice où les frais sont engagés et lorsque la direction juge qu'il existe une assurance raisonnable que les conditions de l'aide gouvernementale ou des crédits d'impôt à l'investissement sont satisfaites.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

3.14 Impôts sur le résultat

La Société comptabilise ses impôts sur le résultat selon la méthode axée sur le bilan. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les écarts entre la valeur comptable et la base fiscale des actifs et des passifs. Ils sont évalués selon les taux d'imposition et les lois quasi adoptées qui reflètent les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs au cours des périodes pendant lesquelles les actifs et passifs d'impôt différé devraient être réalisés ou réglés.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsqu'il est probable que la Société dégagera des bénéfices imposables futurs suffisants pour permettre le recouvrement des actifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés directement dans le résultat, les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres, selon le classement de l'élément auquel ils sont liés.

3.15 Résultat par action

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte de la dilution qui pourrait survenir si les options sur actions visant à émettre des actions ordinaires étaient exercées ou converties en actions ordinaires au début de l'exercice ou à la date de leur émission si elle est postérieure. Les options d'achat d'actions n'ont été incluses dans le calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation que lorsque le prix de marché moyen des actions ordinaires au cours de la période dépasse le prix d'exercice des options d'achat d'actions. Au 31 mars 2025, 3 272 000 [5 829 500 au 31 mars 2024] options d'achat d'actions n'ont pas été inclus dans le calcul du résultat dilué par action puisque l'effet aurait été antidilutif.

3.16 Instruments financiers

3.16.1 Classement, évaluation et comptabilisation

Un actif financier est classé et évalué ultérieurement au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global [« JVAERG »] ou à la juste valeur par le biais du résultat net [« JVRN »]. Le classement est fonction de deux critères : le modèle économique que suit la Société pour la gestion des actifs; et si les flux de trésorerie contractuels des instruments correspondent « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts » sur le principal restant dû [le « critère des

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

caractéristiques des flux de trésorerie contractuels »]. La détention des actifs financiers de la Société s'inscrit dans un modèle économique ayant pour objectif de détenir les actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels qui satisfont au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et ces actifs financiers sont classés et évalués ultérieurement au coût amorti.

Les actifs financiers classés et évalués ultérieurement au coût amorti se composent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des dépôts à court terme, des comptes clients et des dépôts.

Un passif financier est classé et évalué ultérieurement soit au coût amorti, soit à la JVRN. Les passifs financiers de la Société évalués au coût amorti se composent des comptes fournisseurs, des charges à payer, et de la dette à long terme, et sont classés à titre d'autres passifs financiers. Ils sont comptabilisés initialement à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement imputables, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs et passifs financiers à la JVRN de la Société se composent des instruments financiers dérivés. Les instruments financiers dérivés correspondent à des contrats de change [note 19.3] et sont comptabilisés à leur juste valeur. La variation de leur juste valeur est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net à titre de perte (profit) de change. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à titre d'actifs financiers lorsque leur juste valeur est positive, et à titre de passifs financiers lorsque leur juste valeur est négative.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur aux bilans consolidés et sont répartis entre les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur. Ces trois niveaux sont définis en fonction du caractère observable des principales données de l'évaluation, comme suit :

- Niveau 1 : cours [non ajustés] sur un marché actif pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 : données concernant l'actif ou le passif, autre que les cours du marché inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données non observables concernant l'actif ou le passif.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est calculée selon les modèles d'évaluation de la Société. Ces modèles projettent les flux de trésorerie futurs et actualisent ces montants en fonction des modalités contractuelles de l'instrument dérivé et des données observables sur des marchés externes, comme les taux de change à la fin de la période [données de niveau 2]. Le taux de change USD/CAD au 31 mars 2025 était de 1,4376 [1,3550 au 31 mars 2024].

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

3.16.2 *Dépréciation d'actifs financiers évalués au coût amorti*

Pour évaluer les pertes de crédit attendues, la Société applique l'approche simplifiée qui consiste à établir une provision pour pertes pour tous les comptes clients en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Aux fins de l'évaluation des pertes de crédit attendues, les comptes clients et les créances au titre de contrats de location-financement ont été regroupés selon les caractéristiques de risque communes et le nombre de jours en souffrance. La Société applique ensuite une perte de crédit attendue fondée sur son historique de pertes de crédit, ajustée selon les facteurs prospectifs propres aux débiteurs et au contexte économique.

Les comptes clients sont sortis du bilan lorsqu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement. Les éléments qui indiquent qu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement comprennent, entre autres, la faillite du débiteur, les difficultés financières importantes qu'il éprouve ou son omission d'effectuer des paiements contractuels, à moins que la Société dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

4 CRÉANCES

	2025	2024
	\$	\$
Comptes clients	5 955	5 190
Provision pour pertes de crédit attendues	(254)	(225)
	5 701	4 965
Crédits d'impôt à l'investissement	278	543
Taxes à la consommation à recevoir	902	228
	6 881	5 736

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour pertes de crédit attendues sur les comptes clients :

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	225	196
Ajout	97	58
Sorties du bilan	(68)	(29)
	254	225

Des renseignements sur le risque de crédit sont présentés à la note 19.2.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

5 STOCKS

	2025	2024
	\$	\$
Pièces et composantes	3 890	5 851
Produits finis	1 719	1 337
	5 609	7 188

Le coût des stocks imputé au coût des produits vendus s'est élevé à 14 170 \$ en 2025 [15 113 \$ en 2024].

6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût	Biens destinés à la location	Matériel informatique	Bâtiments et améliorations locatives (2)	Autres équipements	Total
Solde au 31 mars 2023	13 809	2 477	2 422	2 867	21 575
Ajouts	99	239	3 778	46	4 162
Cessions et sorties du bilan	—	—	—	(2)	(2)
Autres variations ⁽¹⁾	8	—	—	—	8
Solde au 31 mars 2024	13 916	2 716	6 200	2 911	25 743
Ajouts	165	22	554	202	943
Cessions et sorties du bilan	(119)	(120)	—	(1 067)	(1 306)
Autres variations ⁽¹⁾	366	—	—	—	366
Solde au 31 mars 2025	14 328	2 618	6 754	2 046	25 746

Amortissement cumulé	Biens destinés à la location	Matériel informatique	Bâtiments et améliorations locatives (2)	Autres équipements	Total
Solde au 31 mars 2023	12 145	2 070	2 101	2 488	18 804

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

Amortissement	470	186	267	116	1 039
Cessions et sorties du bilan	—	—	—	(2)	(2)
Autres variations ⁽¹⁾	8	—	—	—	8
Solde au 31 mars 2024	12 623	2 256	2 368	2 602	19 849
Amortissement	470	195	422	129	1 216
Cessions et sorties du bilan	(119)	(120)	—	(1 067)	(1 306)
Autres variations ⁽¹⁾	366	—	—	—	366
Solde au 31 mars 2025	13 340	2 331	2 790	1 664	20 125

Valeur comptable nette	Biens destinés à la location	Matériel informatique	Bâtiments et améliorations locatives ⁽²⁾	Autres équipements	Total
Solde au 31 mars 2024	1 293	460	3 832	309	5 894
Solde au 31 mars 2025	988	287	3 964	382	5 621

1) Les autres changements renvoient au profit (à la perte) de change.

2) Les bâtiments et les améliorations locatives comprennent des actifs de droit d'utilisation liés à deux contrats de location (voir note 13).

La répartition de l'amortissement entre les différents postes des états consolidés du résultat net est la suivante :

	2025	2024
	\$	\$
Coût des produits vendus	535	532
Ventes et marketing	55	49
Administration	626	456
Recherche et développement	—	2
	1 216	1 039

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Coût	Brevets	Technologie de mouvement D-BOX⁽¹⁾	Logiciels	Total
Solde au 31 mars 2023	2 478	5 962	1 379	9 819
Ajouts	61	397	—	458
Solde au 31 mars 2024	2 539	6 359	1 379	10 277
Ajouts	84	268	—	352
Cessions et sorties du bilan	—	(105)	—	(105)
Solde au 31 mars 2025	2 623	6 522	1 379	10 524

Amortissement cumulé	Brevets	Technologie de mouvement D-BOX⁽¹⁾	Logiciels	Total
Solde au 31 mars 2023	2 261	4 354	1 378	7 993
Amortissement	97	622	1	720
Solde au 31 mars 2024	2 358	4 976	1 379	8 713
Amortissement	83	484	—	567
Cessions et sorties du bilan	—	(105)	—	(105)
Solde au 31 mars 2025	2 441	5 355	1 379	9 175

Valeur comptable nette	Brevets	Technologie de mouvement D-BOX⁽¹⁾	Logiciels	Total
Solde au 31 mars 2024	181	1 383	—	1 564
Solde au 31 mars 2025	182	1 167	—	1 349

1) Immobilisations incorporelles générées en interne.

Technologies D-BOX inc.**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

La répartition de l'amortissement entre les différents postes de l'état du résultat net est la suivante :

	2025	2024
	\$	\$
Coût des produits vendus	484	622
Administration	—	1
Recherche et développement	83	97
	567	720

8 CRÉANCES AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Le tableau suivant présente le rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture des créances au titre de contrats de location-financement :

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	353	479
Paievements de loyers reçus	(130)	(108)
Produits d'intérêts	73	88
Créance au titre d'un contrat de location-financement irrécouvrable radiée au cours de l'exercice	113	(106)
Effet de change	27	—
Solde à la fin de l'exercice	436	353
Courantes	61	108
Non courantes	375	245

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

Les paiements de loyers à recevoir pour les prochains exercices sont comme suit :

	\$
2026	136
2027	136
2028	136
2029	136
2030	92
Au-delà de 5 ans	74
Paiements de loyers non actualisés	710
Moins : produits financiers non gagnés	248
Moins : provision pour pertes de crédit attendues	26
Créances au titre de contrats de location-financement au 31 mars 2024	436

9 FACILITÉ DE CRÉDIT

Le 31 juillet 2024, la Société a signé une entente modifiée avec la Banque Nationale du Canada [« BNC »] à l'égard de la mise à sa disposition d'une ligne de crédit d'un montant de 8 000 \$ [5 500 \$ au 31 mars 2024] qui peut être affectée à ses activités continues et son fonds de roulement. Le solde au 31 mars 2025 s'établissait à néant \$ [néant \$ au 31 mars 2024]. La facilité de crédit est renouvelable annuellement et porte intérêt au taux préférentiel [4,95 % au 31 mars 2025 et 7,20 % au 31 mars 2024], majoré de 2,50 %. La facilité de crédit est garantie par une hypothèque de premier rang et des sûretés sur tous les actifs de la Société et de sa filiale américaine. Au 31 mars 2025, la Société respectait les ratios financiers requis aux termes de la facilité.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

10 FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2025	2024
	\$	\$
Fournisseurs	2 030	2 329
Charges à payer	3 345	2 942
Facilité de crédit ⁽¹⁾	84	52
	5 459	5 323

¹⁾ Au 31 mars 2025, la Société disposait d'une facilité de crédit bancaire d'un montant de 454 \$ [441 \$ au 31 mars 2024] portant intérêt à des taux variant de 18,99 % à 19,15 % [18,99 % à 19,15 % au 31 mars 2024].

11 PASSIF AU TITRE DES PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

En juin 2016, le conseil d'administration a adopté un régime d'unités d'actions [« UAI »] et un régime d'unités d'actions différées [« UAD »]. Les passifs résultant de ces régimes d'unités d'actions sont évalués à la juste valeur de l'action sous-jacente de chaque unité à la date d'attribution et réévalués à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement. Les droits rattachés aux unités d'actions UAI sont acquis trois ans après la date d'attribution et ces unités sont rachetées en espèces ou en actions à la date d'acquisition des droits ou sous certaines conditions, au gré du porteur. Les droits rattachés aux unités d'actions UAD sont acquis douze mois après la date d'attribution et ces unités sont rachetées en espèces ou en actions lors de la cessation du service des participants pour toutes les unités dont les droits sont acquis. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

	2025		2024	
	Unités d'actions UAI	Unités d'actions UAD	Unités d'actions UAI	Unités d'actions UAD
Solde au début de l'exercice	521 083	80 000	744 208	80 000
Unités attribuées	2 013 440	—	—	—
Unités exercées/libérées	—	(80 000)	—	—
Unités annulées et expirées	—	—	(223 125)	—
Solde à la fin de l'exercice	2 534 523	—	521 083	80 000
Unités pouvant être exercées à la fin de l'exercice	—	—	—	80 000

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, la charge au titre des paiements fondés sur des actions comprise dans les charges d'administration s'est élevée à 100 \$ [35 \$ en 2024]. Au 31 mars 2025, un montant de 151 \$ [51 \$ en 2024] était comptabilisé dans les fournisseurs et charges à payer.

12 PROVISIONS

	Provision pour garantie	Restructuration	Total
	\$	\$	\$
Solde au 1 avril 2024	210	—	210
Imputées aux résultats	100	405	505
Montants non-utilisés repris	—	(28)	(28)
Utilisé dans la période	(128)	(377)	(505)
Exigible à un an ou moins au 31 mars 2025	182	—	182

Provision pour garantie

Une provision est constituée pour les réclamations de garantie attendues sur les produits vendus au cours de l'année, sur la base de l'expérience passée du niveau des réparations et des retours. On s'attend à ce que ces coûts soient encourus au cours du prochain exercice. Les hypothèses utilisées pour calculer la provision pour garanties sont basées sur les niveaux de vente actuels et sur les informations actuelles disponibles concernant les retours et les réparations pendant la période de garantie pour tous les produits vendus. La charge correspondante est comptabilisée dans le coût des marchandises vendues.

Restructuration

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a annoncé et achevé une restructuration liée à la réduction de ses effectifs d'environ 7 %. Les frais de restructuration qui en résultent ont été comptabilisés comme suit :

	\$
Ventes et marketing	324
Administration	23
Recherche et développement	30
	377

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

13 CONTRATS DE LOCATION

La Société a conclu des contrats de location pour son immeuble de bureaux et certains équipements de bureau utilisés dans l'immeuble. Ces actifs sont inclus dans les bâtiments et les améliorations locatives (note 6). Les obligations de la Société au titre de ses contrats de location sont garanties par le titre de propriété du bailleur sur les actifs loués.

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des actifs au titre des droits d'utilisation comptabilisés et les mouvements au cours de la période :

	2025	2024
	\$	\$
Bâtiments et les améliorations locatives		
Solde au début de l'exercice	3 748	308
Ajouts (note 6)	—	3 624
Amortissement	(347)	(184)
Solde à la fin de l'exercice	3 401	3 748

Le tableau suivant présente le rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture des obligations locatives :

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	3 877	483
Ajouts	—	3 624
Paielements de loyers	(295)	(277)
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	248	47
Solde à la fin de l'exercice	3 830	3 877
Courantes	249	46
Non courantes	3 581	3 831

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

Le taux d'emprunt marginal appliqué aux obligations locatives comptabilisées au 31 mars 2025 s'établissait à 6,45 % [6,2 % au 31 mars 2024]. Les charges associées aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur se sont élevées à néant \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025 [néant \$ en 2024].

Les paiements de loyers pour les prochains exercices sont comme suit :

	\$
2026	487
2027	496
2028	506
2029	508
2030	518
Par la suite	2 700
	5 215
Moins les intérêts	1 385
	3 830

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

14 DETTE À LONG TERME

	2025	2024
	\$	\$
Prêt consenti par la Banque de développement du Canada [« BDC »] d'un montant de 2 000 \$. Au cours de la période, la Société a remboursé ce prêt dans son entièreté. Le prêt portait intérêt au taux préférentiel de la banque [9,30 % au 31 mars 2024] plus 1,75 % et était remboursable en versements mensuels de capital de 20 \$. Le prêt était garanti par des hypothèques et des sûretés de second rang sur tous les actifs de la société et de sa filiale américaine.	—	1 009
Prêt consenti par la BNC d'un montant de 1 000 \$ pour les activités courantes et le fonds de roulement de la Société, portant intérêt au taux fixe de 4 % payable mensuellement, le capital étant remboursable en versements mensuels de 9 \$ et le solde à l'échéance en septembre 2027 [septembre 2025 au 31 mars 2024]. Le prêt est garanti par une hypothèque de premier rang et des sûretés sur tous les actifs de la Société et de sa filiale américaine et est garanti par la BDC.	722	833
Prêt consenti par l'Agence de développement économique du Canada d'un montant de 846 \$ pour les activités courantes et le fonds de roulement de la Société, remboursable en versements de capital mensuels de 16 \$ jusqu'à échéance en décembre 2027. Le prêt ne porte pas intérêt [taux d'intérêt effectif de 4 %] et n'est pas garanti. À l'octroi du prêt, l'actualisation a été inscrite à titre d'aide gouvernementale et comptabilisée en diminution des charges d'administration.	499	626
	1 221	2 468
Moins : coûts de financement	—	10
Moins : tranche courante de la dette à long terme	301	494
	920	1 964

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

Les paiements de la dette pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2026	301
2027	301
2028	642
	1244
Moins : actualisation	23
	1 221

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, les charges d'intérêts sur la dette à long terme imputées au résultat net se sont élevées à 140 \$, dont un montant de 19 \$ comptabilisé comme une charge de désactualisation des charges d'intérêts [234 \$, dont un montant de 25 \$ comptabilisé comme une charge de désactualisation pour l'exercice clos le 31 mars 2024].

15 CAPITAUX PROPRES

15.1 Capital social

15.1.1 Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A sans valeur nominale, avec droit de vote et participantes.

Actions privilégiées de catégorie B, pouvant être émises en série, ayant priorité de rang sur les actions ordinaires de catégorie A. Les administrateurs ont le droit de déterminer le nombre d'actions par série et leurs caractéristiques [droits, privilèges et restrictions].

15.1.2 Émis

	2025		2024	
	Nombre	\$	Nombre	\$
Solde au début de la période	220 226 573	66 227	220 226 573	66 227
Options exercées	1 713 000	243	—	—
Solde à la fin de la période	221 939 573	66 470	220 226 573	66 227

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

Au cours de la période, la Société a émis 1 713 000 actions ordinaires à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions pour un produit brut au comptant de 148 \$. La juste valeur de 95 \$ a été transférée de la réserve liée aux paiements fondés sur des actions.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

15.2 Paiements fondés sur des actions

En 2015, le conseil d'administration a mis en place un régime d'options d'achat d'actions [le « régime de 2015 »]. Les principales modalités du régime de 2015 sont comme suit :

- a] Le nombre maximum d'actions ordinaires de catégorie A à l'égard desquelles des options peuvent être en cours en vertu du régime de 2015 et en vertu de toutes les autres ententes de rémunération fondées sur des actions de la Société ne peut pas excéder 10 % des actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation de la Société à ce moment.
- b] Aucune option ne peut être attribuée à un titulaire d'options en vertu du régime de 2015 à moins que le nombre global d'actions ordinaires de catégorie A : a) émises aux « initiés » de la Société au cours de toute période de un an; et b) pouvant être émises aux « initiés » de la Société à tout moment en vertu du régime de 2015 ou combinées à toutes les autres ententes de rémunération fondées sur des actions, n'excède pas 10 % du nombre total des actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation.
- c] Le prix de levée des options est déterminé par le conseil d'administration au moment de l'attribution des options, mais il ne peut être inférieur au cours moyen pondéré des actions ordinaires de catégorie A de la Société à la Bourse de Toronto des cinq jours de Bourse qui précèdent immédiatement le jour où une option est attribuée.
- d] Au moment de l'attribution d'une option, le conseil d'administration peut, à son gré, établir « un calendrier d'acquisition des droits », comportant une ou plusieurs dates à partir de laquelle ou desquelles une option peut être exercée en totalité ou en tranche. En pareil cas, le conseil d'administration ne sera aucunement tenu d'établir un « calendrier d'acquisition des droits » à l'égard de toute autre option attribuée en vertu du régime de 2015. Si le conseil d'administration n'a pas établi de « calendrier d'acquisition des droits » au moment de l'attribution d'une option, les droits rattachés à celle-ci seront réputés être acquis sur une période de 36 mois en trois tranches égales, un tiers des droits étant acquis à intervalles de 12 mois.
- e] Les options expirent à la date fixée par le conseil d'administration au moment de l'attribution d'une option, date qui ne peut tomber plus de dix ans après la date d'attribution.

Au 31 mars 2025, un maximum de 22 193 957 options pouvait être émis [22 022 657 au 31 mars 2024]. Les tableaux suivants résument les variations concernant les options d'achat d'actions de la Société pour les périodes de douze mois closes les 31 mars :

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

	2025		2024	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au 31 mars	9 067 500	0,12	8 620 000	0,13
Options attribuées	3 000 000	0,16	1 800 000	0,08
Options exercées	(1 713 000)	0,09	—	—
Options annulées et expirées	(2 300 000)	0,10	(1 352 500)	0,14
Solde au 31 mars	8 054 500	0,15	9 067 500	0,12

Options en circulation				Options pouvant être levées	
Fourchettes des prix de levée	Nombre d'options	Durée restante moyenne pondérée	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré
\$	#	[en années]	\$	#	\$
0,08 - 0,08	1 100 000	3,88	0,08	366 669	0,08
0,09 - 0,10	2 307 500	1,84	0,09	1 707 500	0,09
0,11 - 0,11	795 000	1,88	0,11	795 000	0,11
0,12 - 0,18	2 980 000	4,79	0,17	580 000	0,13
0,19 - 0,53	872 000	2,21	0,32	872 000	0,32
	8 054 500	3,25	0,15	4 321 169	0,15

La juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025 a été estimée à la date d'attribution en utilisant le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes à l'aide des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque moyen pondéré de 2,82 % [3,67% en 2024]; aucun dividende; facteur de volatilité moyen pondéré de 104,77 % du cours du marché prévu des actions de la Société [103,30 % en 2024]; cours moyen pondéré des actions de 0,16 \$ par action [0,08 \$ en 2024]; et durée prévue moyenne pondérée des options de 4,48 ans [5 ans en 2024]. La volatilité prévue reflète l'hypothèse que la volatilité historique sur une durée semblable à celle des options est représentative des tendances à venir, ce qui pourrait ne pas être le cas. Le taux d'annulation moyen pondéré utilisé a été de 10,37 % [9,30 % en 2024]. La moyenne pondérée des justes valeurs estimatives à la date d'attribution des options attribuées a été de 0,14 \$ par option [0,06 \$ en 2024] et est amortie par passation en charges sur les périodes d'acquisition des droits des options.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, la charge au titre des paiements fondés sur des actions imputée au résultat s'est élevée à 94 \$ [63 \$ en 2024] et un montant correspondant a été comptabilisé à titre de réserve rattachée aux paiements fondés sur des actions. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, l'annulation et l'expiration d'options ont donné lieu à un reclassement de 284 \$ de la réserve rattachée aux paiements fondés sur des actions dans le déficit [122 \$ en 2024].

16 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

16.1 Répartition des revenus

Les revenus sont ventilés entre les régions géographiques en fonction de l'emplacement des clients, ainsi que par groupe de clients de la façon suivante :

	2025	2024
Région géographique	\$	\$
États-Unis	21 860	20 164
Canada	9 698	7 904
Europe	9 384	8 307
Asie	808	2 004
Amérique du Sud	509	590
Océanie	458	527
Afrique	70	101
Revenus totaux	42 787	39 597

Groupe de clients	\$	\$
Théâtre	21 390	20 004
Simulation et formation	8 606	8 825
Simulation de course	10 020	7 112
Autre	2 771	3 656
Revenus totaux	42 787	39 597

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les revenus découlant des contrats de location simple compris dans les droits d'utilisation, location et maintenance se sont élevés à 1 899 \$ [1 844 \$ en 2024]. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, deux clients représentaient 23 % et 11 % des revenus, respectivement [22 % et 8%, respectivement, en 2024].

16.2 Charges financières

Les principales composantes des charges financières se détaillaient comme suit pour les exercices clos les 31 mars :

	2025	2024
	\$	\$
Charge d'intérêts sur la dette à long terme [note 14]	140	234
Charge d'intérêts sur la facilité de crédit	26	157
Charge d'intérêts sur les obligations locatives [note 13]	248	47
Amortissement des coûts de financement [note 14]	10	31
Autres intérêts et frais bancaires	107	131
	531	600

16.3 Rémunération des principaux dirigeants et avantages du personnel

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et les principaux membres de la haute direction de la Société et de ses filiales. Leur rémunération se détaille comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Salaires et avantages à court terme	2 634	2 465
Paielements fondés sur des actions	49	49
	2 683	2 514

Les charges au titre des avantages du personnel [y compris les administrateurs] pour l'exercice clos le 31 mars 2025 se sont élevées à 12 189 \$ [11 341 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024].

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

16.4 Aide gouvernementale

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a comptabilisé une aide gouvernementale de diverses entités gouvernementales. L'aide gouvernementale reçue a été comptabilisée en réduction des dépenses connexes comme suit pour l'exercice clos les 31 mars 2025 :

	2025	2024
	\$	\$
Recherche et développement	517	638

17 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

17.1 Impôts exigibles

Les impôts sur le résultat présenté aux états consolidés du résultat net proviennent des comptes de la filiale américaine. Le rapprochement entre la charge [ou le recouvrement] d'impôts sur le résultat et les impôts calculés au taux d'imposition canadien prévu par la loi s'établissait comme suit :

	2025	2024
	%	%
Recouvrement d'impôt aux taux prévus par la loi au Canada	26,50	26,50
Variation des impôts sur le résultat découlant de :		
Incidence de l'écart du taux d'imposition étranger	(0,96)	(3,50)
Dépenses non déductibles et autres écarts	3,94	(1,70)
Crédit d'impôt fédéral à l'investissement réclamé au cours de l'année	—	(24,00)
Frais de financement déductibles uniquement à des fins fiscales	(1,33)	(5,30)
Ajustements de l'année précédente	(4,24)	(13,90)
Avantages fiscaux non comptabilisés liés à des pertes d'exploitation et autres déductions	(23,29)	22,50
	0,62	0,60

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

17.2 Impôt différé

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt différé de la Société sont comme suit :

	2025		2024	
	\$		\$	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>Comptabilisés dans le résultat net</i>				
Reports prospectifs de pertes nettes d'exploitation	11 068	—	12 670	—
Frais de recherche et de développement	3 129	—	2 915	—
Valeur comptable des immobilisations corporelles inférieure à la base fiscale	336	—	55	—
Frais d'émission d'actions et autres écarts	176	—	153	—
Instruments financiers dérivés	128	—	—	—
<i>Comptabilisés dans les capitaux propres</i>				
Frais d'émission d'actions	271	—	271	—
Total de l'impôt différé	15 108	—	16 064	—
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	(15 108)	—	(16 064)	—
	—	—	—	—

Technologies D-BOX inc.**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

La Société a accumulé des reports prospectifs de pertes d'exploitation nettes aux fins de l'impôt fédéral, du Québec, des États-Unis et de la Chine qui peuvent servir à réduire le bénéfice imposable futur. Ces reports prospectifs de pertes expirent comme suit :

	Fédéral	Québec	États-Unis	Chine
	\$	\$	\$	\$
2026	—	—	—	55
2027	—	—	—	80
2028	1 696	38	—	—
2029	3 969	3 981	—	—
2030	4 789	4 802	—	6
2031	4 441	4 445	—	—
2032	4 002	4 002	—	—
2033	1 243	1 310	—	—
2034	280	—	—	—
2035	—	—	—	—
2036	2 150	2 211	—	—
2037	2 803	2 709	—	—
2038	1 595	1 612	—	—
2039	1 669	1 730	—	—
2040	3 708	3 690	—	—
2041	7 861	7 862	—	—
2042	1 682	1 845	—	—
Indéfini	—	—	112	—
	41 888	40 237	112	141

La Société a engagé des frais de recherche scientifique et de développement expérimental d'environ 10 347 \$ disponibles aux fins de l'impôt fédéral et d'environ 13 634 \$ disponibles aux fins de l'impôt du Québec, permettant de réduire le bénéfice imposable au cours des exercices futurs et ayant une période de report en avant illimitée. Enfin, la tranche non remboursable des crédits d'impôt à l'investissement fédéraux obtenus peut être portée en diminution des impôts à payer au cours des exercices futurs. Ces crédits d'impôt à l'investissement viennent à échéance comme suit :

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

	\$
2026	10
2027	132
2028	118
2029	217
2030	154
2031	177
2032	188
2033	95
2034	103
2035	67
2036	124
2037	135
2038	52
2039	66
2040	94
2041	99
2042	123
2043	194
2044	186
2045	201
	2 535

18 GESTION DU CAPITAL

Pour la Société, le capital inclut les capitaux propres, la dette à long terme ainsi que la portion non utilisée de ses facilités de crédit.

	2025	2024
	\$	\$
Tranche non utilisée des facilités de crédit [notes 9 et 10]	8 370	5 889

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

Dette à long terme	1 221	2 468
Capitaux propres	16 267	12 130
	25 858	20 487

La stratégie et la priorité de la direction sont de préserver le capital afin d'assurer la viabilité de l'entreprise. Afin de maximiser ses efforts continus dans le développement et la commercialisation de sa technologie, la Société ne verse aucun dividende.

19 INSTRUMENTS FINANCIERS

19.1 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de l'évolution des taux d'intérêt sur le marché.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui rapportent des intérêts aux taux du marché et du taux d'intérêt variable de la dette à long terme. La Société n'a pas recours à des instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt. Sur une base annuelle, une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait eu une incidence de 75 \$ sur le résultat net pour l'exercice clos le 31 mars 2025 [incidence de 24 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024].

La Société gère son risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêt gagnés sur les fonds excédentaires tout en maintenant les liquidités nécessaires à la poursuite de ses activités sur une base quotidienne.

19.2 Risque de crédit

La Société est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par de tierces parties. La Société évalue la solvabilité de ses clients pour limiter le montant du crédit offert, le cas échéant, et établit une provision pour pertes de crédit attendues suffisante pour couvrir les pertes probables et raisonnablement estimées. En outre, la Société assure généralement les soldes de ses créances auprès d'Exportation et développement Canada. Au 31 mars 2025, trois clients représentaient 39 % du total des comptes clients et 33 % des comptes clients étaient assurés à hauteur de 96 % [au 31 mars 2024, trois clients représentaient 30 % du total des comptes clients et 26 % des comptes clients étaient assurés à hauteur de

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

90 %]. Par le passé, la Société n'a jamais eu à sortir du bilan un montant appréciable de comptes clients. Au 31 mars 2025, le total des comptes clients en souffrance depuis plus de 90 jours était de 7 % [17 % au 31 mars 2024]. Au 31 mars 2025, la provision pour pertes de crédit attendues de la Société s'élevait à 254 \$ [225 \$ au 31 mars 2024]. Les créances incluaient les crédits d'impôt à l'investissement, les taxes à la consommation et l'aide gouvernementale à recevoir, et n'étaient pas exposées à un risque de crédit important. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus principalement auprès d'un nombre restreint de banques à charte canadiennes.

19.3 Risque de change

La Société court un risque de change en raison de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes clients, des dépôts et des fournisseurs libellés en dollars américains. Au 31 mars 2025, des actifs financiers, principalement de la trésorerie, des comptes clients, des dépôts à court terme, et des dépôts libellés en dollars américains, totalisaient respectivement 1 533 \$ US, 3 311 \$ US et 125 \$ US [respectivement 1 769 \$ US, 2 834 \$ US et 107 \$ US au 31 mars 2024] et les passifs financiers libellés en dollars américains totalisaient 1 680 \$ US [1 263 \$ US au 31 mars 2024]. Au 31 mars 2025, une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien aurait eu une incidence de 473 \$ [466 \$ au 31 mars 2024] sur le résultat net.

De plus, la Société a recours à des instruments financiers dérivés afin d'atténuer le risque de change. La Société a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Elle est toutefois d'avis que ces instruments dérivés couvrent en partie le risque de change connexe à l'égard de ces opérations. Au 31 mars 2025, la Société détenait des contrats de change d'une valeur nominale variant de 6 200 \$ US à 6 700 \$ US [de 5 600 \$ US à 6 425 \$ US au 31 mars 2024] lui permettant de vendre des dollars américains à un taux de change du dollar canadien variant de 1,3580 à 1,4000 [1,3200 à 1,3720 au 31 mars 2024], échéant d'avril 2025 à mai 2026 [d'avril 2024 à février 2025 au 31 mars 2024].

19.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsque celles-ci sont exigibles. La Société gère ses liquidités de manière à régler ses passifs lorsqu'ils sont exigibles en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés. Au cours des derniers exercices, la Société a financé ses besoins en liquidités principalement par l'émission de titres de créance et de titres de capitaux propres. La Société estime qu'elle dispose des liquidités suffisantes pour faire face à ses obligations de fonds de roulement et poursuivre ses activités pour les douze prochains mois.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

Au 31 mars 2025, les passifs financiers de la Société qui étaient assortis d'une échéance contractuelle de moins d'un an étaient constitués des fournisseurs et charges à payer, des instruments financiers dérivés, de la tranche courante des obligations locatives et de la tranche courante de la dette à long terme et s'élevaient à 6 493 \$ [5 908 \$ au 31 mars 2024]. Les passifs contractuels non courants comprenaient des obligations locatives d'un montant de 3 581 \$ [3 831 \$ au 31 mars 2024; se reporter à la note 13 pour l'échéance des paiements de loyers] et d'une dette à long terme d'un montant de 920 \$ [1 964 \$ au 31 mars 2024; se reporter à la note 14 pour l'échéance des paiements de la dette]. Conformément aux dispositions du contrat de location de bureaux amendé, pour le projet de rénovation entrepris par la Société, celle-ci a fourni une lettre de crédit de 375 000 \$ au bailleur avec la BNC. La lettre de crédit expire le 30 avril 2025.

19.5 Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances, et des fournisseurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à taux variable se rapproche de sa valeur comptable puisque les modalités sont comparables à celles du marché actuel.

La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à taux fixe correspond à la valeur actualisée nette des paiements contractuels de capital calculée à l'aide d'un taux de 10 %, ce qui équivaut à un montant d'environ 1 072 \$.

20 AUTRES ACTIFS

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société a vendu un placement, comptabilisé dans les autres actifs, pour un produit brut de 500 \$. La vente a donné lieu à un profit réalisé sur la vente du placement de 478 \$. Il n'y a pas eu de vente de ce type pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

21 ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à des poursuites et à d'autres procédures. De l'avis de la direction, tout règlement qui en résulterait n'aurait pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

22 ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 4 juin 2025, la Société a annoncé un changement de président et chef de la direction à compter du 10 juin 2025. Les provisions liées aux coûts de terminaison du président et chef de la direction partant seront comptabilisées au cours du premier trimestre de l'exercice 2026.